

Communiqué de Presse

Catherine Morin-Desailly
sénatrice de la Seine-Maritime,
conseillère régionale de Haute-Normandie



Rouen, le 27 avril 2011

Restitution de la tête maorie de Rouen

« Enfin l'épilogue heureux d'une formidable aventure humaine »

Le 9 mai prochain, après cinq années de procédure, la tête maorie conservée au Muséum de Rouen depuis 1875 sera enfin remise à la Nouvelle-Zélande.

Catherine Morin-Desailly, sénatrice de la Seine-Maritime et conseillère régionale de Haute-Normandie se réjouit que la démarche qu'elle a initiée en 2007 et soutenue sans relâche trouve ainsi un épilogue heureux : **« Je suis très émue et satisfaite de voir aboutir le combat pour la restitution de la tête maorie. Cette formidable aventure humaine a débuté en 2007 alors que j'étais adjointe en charge de la culture, auprès de Pierre Albertini, maire de Rouen. Je me suis mobilisée en tant que parlementaire jusqu'à ce que la proposition de loi "visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories" que j'avais déposée soit votée à l'unanimité au Parlement en 2010. »**

Invitée par le gouvernement néo-zélandais, la sénatrice s'envolera donc pour la Nouvelle-Zélande le 9 mai afin de participer aux cérémonies de retour qui auront lieu le 12 mai à Wellington.

Rouen sera la première ville de France à restituer un reste humain à la Nouvelle-Zélande, sa patrie d'origine, qui mène, depuis plusieurs années, une vaste campagne pour obtenir le retour de restes humains maoris emportés outre-mer comme autant de trophées par les colons européens. Après Genève, Londres, Copenhague, Buenos Aires, Sidney... Rouen répond à son tour à cet appel.

Catherine Morin-Desailly se réjouit que son travail ait permis de faire bouger les lignes : **« Je suis heureuse d'avoir contribué à ce que la France, pays des droits de l'homme se mette enfin au diapason des nombreux pays et institutions qui ont déjà restitué quelques 300 têtes sur les 500 réparties à travers le monde. »**

La sénatrice souligne l'importance de l'implication des ses collègues centristes. Précurseurs, dès 2002, avec les débats initiés et menés par Nicolas About qui avaient abouti à la restitution à l'Afrique du Sud de la Vénus Hottentote, les sénateurs et députés centristes ont réservé une niche parlementaire à l'examen de la loi sur les têtes maories, au Sénat puis à l'Assemblée Nationale. Pour la sénatrice : **« Cet acte significatif marque ainsi la position des parlementaires centristes face à la bioéthique et au respect des peuples. »**

Cette ultime étape met un terme à un combat en faveur d'une éthique des collections, notamment de la conservation, du devenir des restes humains et en faveur du respect des peuples et des cultures, Catherine Morin-Desailly fait remarquer que c'est aussi le début d'une nouvelle histoire : **« La déclaration des Nations Unies des droits des peuples autochtones de 2007 ainsi que le code de déontologie du Conseil International des Musées (ICOM) de 2004 nous invitent à porter un nouveau regard sur ces cultures. Une nouvelle réflexion va également s'engager grâce notamment à la nouvelle commission scientifique des collections qui, de par les dispositions**

votées dans la loi, doit élargir sa composition et être amenée à une réflexion éthique sur les collections et étudier les critères de déclassement qui pourraient présider notamment aux restes humains. »

A quelques jours d'une cérémonie longtemps attendue, la sénatrice souhaite remercier tous ceux qui s'étaient à l'époque mobilisés au sein du comité de soutien : chercheurs, scientifiques, conservateurs, écrivains, philosophes, politiques, services de la Ville de Rouen, simples citoyens. Elle tient également à témoigner sa reconnaissance à Philippe Richert, aujourd'hui Ministre des Collectivités Territoriales, rapporteur de la loi, ainsi qu'au groupe interparlementaire France-Nouvelle-Zélande du Sénat, dont elle est membre depuis 2004, qui a soutenu l'initiative et enverra une délégation de sénateurs à Wellington participer aux cérémonies le 12 mai prochain.

Enfin, Catherine Morin-Desailly salue l'esprit de continuité qui a animé le nouveau maire de Rouen, Valérie Fourneyron (PS) qui a poursuivi la démarche initiée par son prédécesseur Pierre Albertini (UDF) au tribunal administratif.

"L'expérience nous prouve malheureusement combien il faut de temps avant que nous considérions comme nos semblables les hommes qui diffèrent de nous par leur aspect extérieur et par leurs coutumes." Charles Darwin

Rappel historique

L'histoire commence en 2006, alors que Pierre Albertini, maire de Rouen (2001-2008) et Catherine Morin-Desailly, son adjointe à la culture, travaillent à la réouverture du muséum de Rouen, le deuxième plus important en termes de richesse et de diversité des collections après celui de Paris.

Une nouvelle équipe est recrutée avec à sa tête Sébastien Minchin qui, sur demande de l'équipe municipale, met en œuvre le nouveau projet culturel et scientifique. Très vite, naît l'idée de restituer à la Nouvelle-Zélande, qui le réclame depuis de nombreuses années, la tête humaine tatouée et momifiée, dite tête maorie, conservée au musée depuis 1875.

Le 19 octobre 2007, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, une délibération et procède à une cérémonie de restitution en présence de l'ambassadrice de Nouvelle-Zélande, Rosemary Banks, ainsi que de l'ancien Président de la Commission Culture de l'UNESCO, le maori Tum Te Heuheu.

Quelques jours plus tard, cette décision est contredite par l'ancien ministre de la culture Christine Albanel qui estime que ce reste humain, "objet de collection", est frappé d'inaliénabilité. Elle défère alors la délibération au tribunal administratif.

Pour mettre un terme aux péripéties juridiques qui s'ensuivirent, liées principalement à la question non résolue du statut des restes humains, Catherine Morin Desailly décide alors, en tant que parlementaire, de rédiger et de déposer au nom du groupe Union centriste une proposition de loi qui du coup concernera toutes les têtes maories.

D'emblée, soutenue par plus de soixante sénateurs issus de différents groupes politiques, la loi est débattue et votée à l'unanimité au Sénat le 29 juin 2009 avec le soutien du tout nouveau Ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand.

La loi déposée et défendue par le groupe Nouveau Centre à l'Assemblée Nationale est à son tour votée "conforme" par les députés le 4 mai 2010.

C'est donc l'ensemble des têtes maories (quinze en France à Paris au Quai Branly, à Lille, Marseille, Lyon, Nantes, la Rochelle,...) qui se trouvent alors déclassées pour pouvoir retourner vers leur terre d'origine.

Contact Presse:

Géraldine Squenel : 01 42 34 30 58 – ucpresse@senat.fr

Contacts Parlementaires:

Pauline De Kergal : 02 35 15 38 30 – p.de-kergal@assistants.senateurs.fr

Fanny Morvan : 01 42 34 29 95 – c.morin-desailly@senat.fr